

Direction générale
des personnels, des statuts,
de l'organisation administrative
et de l'enseignement spécial

Service du recrutement,
de la sélection et de la promotion
des personnels de l'enseignement
de la Communauté



1000 Bruxelles, le 04.VI.1993
123, rue Royale
Tél : 02/221.88.11
Fax : 217.10.11

Aux chefs des établissements
d'enseignement de la
Communauté française

Pour information

Nos réf : 03/VD/TEMP007

17 530 Y 402
530

OBJET : Demande de désignation à titre temporaire dans l'enseignement de la Communauté française. Année scolaire 1993-1994.
Prorogation du délai pour l'introduction des candidatures.

Madame,
Monsieur,

Par ma circulaire du 4 mai 1993, je vous ai fait parvenir une copie de l'appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de la Communauté française publié au Moniteur belge du 4 mai 1993.

Je vous signalais que les demandes devaient être introduites, sous peine de nullité, par envoi recommandé à la poste, le 29 mai 1993 au plus tard.

Ce délai est prorogé jusqu'au 30 juin 1993 au plus tard.

Toutes les autres dispositions de l'appel aux candidats et de la circulaire du 4 mai 1993 restent d'application.

Je vous invite à communiquer cette prorogation du délai aux membres du personnel de votre établissement.

A l'avance, je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

Le Directeur général,

Georges NOEL